

PRÉSENTATION

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case en dessous de vos coordonnées.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
25 avenue de la Libération
45000 Orléans
02 38 24 34 21
centreest@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org



Retrouvez-nous sur FACEBOOK !



COMMUNE DE NOUAN-LE-FUZELIER

1 rue de la Grande Sologne
41600 NOUAN-LE-FUZELIER
02 54 88 74 40
mairie@nouanlefuzelier.com



Document imprimé avec le concours de

Crédit Agricole Val de France



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

l'église Saint-Martin

de Nouan-le-Fuzelier



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Nouan-le-Fuzelier - Ne pas jeter sur la voie publique

Faites un don
pour ce projet :

www.fondation-patrimoine.org/63045

LE PROJET

Description

Dédiée à Saint-Martin, l'église de Nouan-le-Fuzelier, et sa place, représentent, comme pour la plupart des français, le cœur du village.

L'église Saint-Martin de Nouan-le-Fuzelier est dédiée à l'exercice du culte catholique. La Loi de séparation de l'église et de l'Etat de 1905 l'a fait entrer dans le patrimoine communal et elle a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté ministériel du 7 novembre 1929.

Elle appartient donc à chacun de nous et, que l'on soit croyant ou pas, elle fait partie intégrante du patrimoine d'un village de France.

Précédé d'un clocher, grande tour carrée en forme de donjon datant du 12^e siècle, son chœur construit en 1667 s'est enrichi de deux chapelles en 1884 et 1887. Les trois cloches qui avaient été installées le

31 mai 1699 ont été remplacées en 1901, il y a donc plus de 100 ans.

Cette église a traversé les siècles et, pour durer encore, des travaux de restauration sont nécessaires. Ils sont estimés à 960 000 € H.T. et la commune souhaite les réaliser.

Votre soutien moral et votre aide financière permettront de réaliser la sauvegarde de ce patrimoine ancien auquel nous tenons tous.

Transmettons aux générations futures un des symboles de notre civilisation.

Hugues Aguetz, maire de Nouan-le-Fuzelier

Montant des travaux estimés	960 000 €
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	1er semestre 2020

Toute aide est précieuse ! À partir de 9500 €, une subvention liée au succès de la collecte pourra être accordée.

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
l'église Saint-Martin de Nouan-le-Fuzelier

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/63045

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
Eglise de Nouan le Fuzelier**

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès du porteur de projet

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Photos © Commune de Nouan le Fuzelier

